

Politique d'aide aux associations, c'est quoi ça?

Au dernier conseil communal, la liste agir ensemble a exposé un point concernant **la location des chapiteaux communaux**.

Sachant qu'un des objectifs de tout groupe politique élu doit aussi être le soutien aux associations et divers comités (surtout si il l'insère dans sa campagne électorale), il semblait tout à fait logique qu'une interpellation soit faite à ce propos.

Les élus du groupe agir ensemble ont donc fait deux demandes :

- la première étant l'achat d'un troisième chapiteau pour satisfaire la fréquence et l'ampleur des manifestations avec sa gratuité si les deux autres sont déjà loués pour la même manifestation.
- le remboursement plus rapide de la caution demandée, qui est de 370 euros par chapiteau ; caution récupérée souvent au-delà de 6 mois, ce qui met évidemment à mal la trésorerie des petites associations.

Il faut aussi noter dans ce dossier que l'achat des chapiteaux est amorti depuis quelque temps et que, par conséquence, chaque location permet des rentrées financières à la commune.

La réponse de la majorité en séance fût d'une transparence évidente : pas d'achat d'un nouveau chapiteau car il existe des privés qui en louent et la commune ne doit pas rentrer en concurrence avec ces personnes. Quant à la caution, un léger malaise a plané et des démarches vont être entreprises.

Le rôle premier de la commune est l'aide à ses citoyens et donc, par voie de conséquence, aux associations qui rendent cette dernière attrayante. Nous ne nous poserons donc qu'une seule question : ne serait-ce pas le début du libéralisme des services communaux, des services aux concitoyens ?